



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 février 2023  
Français  
Original : anglais

## Forum des Nations Unies sur les forêts

### Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Point 3 g) i) et ii) de l'ordre du jour provisoire\*

### Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : suivi, évaluation et rapports :

Ensemble commun d'indicateurs forestiers  
mondiaux  
Préparatifs de l'Évaluation des ressources  
forestières mondiales (2025)

## Suivi, évaluation et rapports : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Conformément à la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-huitième session, le point 3 g) de l'ordre du jour sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et ses alinéas i) sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et ii) sur les préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (2025). La présente note fournit des informations générales et met en lumière les activités intersessions menées depuis la dix-septième session du Forum. Elle a également vocation à servir de base aux discussions qui seront menées à la dix-huitième session du Forum, au titre du point 3 g) de l'ordre du jour et de ses alinéas i) et ii).

\* [E/CN.18/2023/1](#).



## I. Introduction

1. Conformément à la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts tiendra, à sa dix-huitième session, des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Dans le cadre de ces discussions, il examinera le point 3 g) de l'ordre du jour sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et ses alinéas i) sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et ii) sur les préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (2025).

2. La présente note donne un aperçu des activités intersessions menées depuis la dix-septième session du Forum au titre du point de l'ordre du jour susmentionné et comporte des propositions à soumettre au Forum pour examen à sa dix-huitième session.

## II. Contexte

3. Dans sa résolution [2015/33](#) relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum de soumettre à l'examen de ce dernier un cycle et un cadre d'établissement de rapports nationaux. Le secrétariat a donc élaboré un modèle de rapport, qui a été adopté par le Forum à sa treizième session, en 2018. Ce modèle a été établi en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Forum, conscient de la nécessité d'utiliser efficacement les informations figurant dans les rapports nationaux, a également demandé à son secrétariat d'élaborer une publication phare sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

4. La première période d'établissement de rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique a eu lieu en 2019 et 2020. Cinquante-deux États Membres ont présenté des rapports complets qui, associés aux données biophysiques tirées de l'Évaluation des ressources forestières mondiales menée en 2020, ont permis de dresser un premier état des lieux des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et d'élaborer la publication phare intitulée « The Global Forest Goals Report 2021 » (Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021). Dans le cadre de ses travaux, le secrétariat a été conseillé par un groupe consultatif informel, établi par le Bureau du Forum pour prodiguer des conseils sur l'élaboration de la publication phare. Le groupe consultatif a livré ses suggestions sur divers aspects, notamment la portée de la publication, les principaux objectifs poursuivis et les sources de données. Ses membres ont donné leur avis et formulé des suggestions en matière de communication et d'information. Ils ont notamment souligné qu'il importait de considérer les décideurs comme un groupe cible, de faire passer dans les médias sociaux tant des messages généraux s'adressant à un public mondial que des messages sur mesure pour les régions, et de se servir des exemples de réussite pour capter l'attention du public et susciter son intérêt.

5. Dans sa résolution [2022/17](#) sur les conclusions de la dix-septième session du Forum, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum d'apporter des modifications au modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires en tenant compte des suggestions et propositions des membres du Forum, de mettre à l'essai le modèle amélioré dans les pays intéressés, quels que soient les

types de forêts dont ils disposent et leur contexte socioéconomique, et de rendre compte des progrès accomplis au Forum à sa dix-huitième session.

6. Dans la résolution susmentionnée, le Conseil a également invité le Forum à envisager de créer un groupe consultatif sur l'établissement de rapports, en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de la participation du groupe consultatif informel à la publication phare de 2021. À cet égard, il a été demandé au secrétariat d'évaluer l'incidence de la publication phare et de présenter, à la dix-huitième session du Forum, une proposition concernant le mandat de ce groupe, y compris sa composition, en tenant dûment compte de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée des Nations Unies.

7. Dans la même résolution, le Conseil a demandé en outre au secrétariat du Forum d'organiser, au moyen de contributions volontaires et en consultation avec les membres du Forum, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un atelier mondial sur l'établissement de rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en mettant l'accent sur les sources de données, la collecte de données et les méthodologies pour lesquelles il n'existe pas de données systématiques.

8. Le Conseil a également demandé au secrétariat du Forum, dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, et en consultation avec les membres du Forum, d'établir un plan d'exécution et un calendrier pour le prochain cycle d'établissement des rapports, concurremment avec le cycle d'évaluation des ressources forestières mondiales, et d'étudier les possibilités de mettre en place une plateforme en ligne du Forum dédiée aux rapports, compte tenu de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports et de réduire au minimum la charge que représente cette activité, y compris les difficultés rencontrées par les pays en développement. Le document [E/CN.18/2023/6](#) comporte des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités intersessions menées dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours.

### **III. Version modifiée du modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires**

9. Conformément à la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social, et à l'issue de la dix-septième session du Forum, le secrétariat a apporté des modifications au modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires<sup>1</sup> en tenant compte des suggestions et propositions des membres du Forum. La fonctionnalité globale et la présentation du modèle ont été simplifiées et améliorées. Le modèle modifié est divisé en cinq parties : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ; contributions nationales volontaires ; autres questions ; exemples de réussite ; commentaires sur le modèle.

10. Le modèle s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les sections consacrées aux objectifs 1 à 3 contiennent des questions standard sur les mesures prises pour promouvoir la réalisation de ces objectifs et des cibles connexes ou y contribuer. Comme cela a été demandé, les distinctions faites entre les mesures législatives ou politiques, institutionnelles, financières et techniques ou scientifiques ont été supprimées afin d'éviter les répétitions et les doublons. L'évaluation des

---

<sup>1</sup> Voir [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/MAR-amended-reporting-format-Oct-2022.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/MAR-amended-reporting-format-Oct-2022.pdf).

progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 à 3 sera complétée dans une large mesure par des données quantitatives provenant de diverses sources et bases de données mondiales et régionales, notamment l'Évaluation des ressources forestières mondiales, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et le processus lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Les sections consacrées aux objectifs 4 à 6 contiennent également des questions supplémentaires, qui se fondent sur le modèle précédemment utilisé pour l'établissement des rapports destinés au Forum. Dans le modèle modifié, les cibles 6.1 et 6.2 ne sont pas incluses dans l'objectif 6 car elles concernent les mesures prises au niveau international, et non celles prises au niveau national. On trouvera à la fin de la première partie un tableau d'auto-évaluation, dans lequel les pays sont invités à évaluer eux-mêmes les progrès accomplis dans la réalisation de toutes les cibles associées aux objectifs fixés dans le plan stratégique. La deuxième partie est consacrée aux contributions nationales volontaires, et la troisième comporte des questions supplémentaires sur le genre et sur la Journée internationale des forêts. Dans la quatrième partie, les pays sont invités à donner des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique, tandis que la cinquième partie est réservée aux commentaires sur le modèle.

#### **Mise à l'essai et atelier mondial**

12. En réponse à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution [2022/17](#), le secrétariat du Forum a envoyé une lettre aux coordonnateurs nationaux du Forum en octobre 2022, dans laquelle il les a invités à manifester la volonté de leur pays de participer à la mise à l'essai du modèle de rapport modifié. En retour, le secrétariat a reçu des manifestations d'intérêt de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Jamaïque, du Japon, du Libéria, du Malawi, du Népal, du Nigéria, du Pérou, de la Türkiye et du Zimbabwe. En outre, les États-Unis d'Amérique ont fait part de leurs commentaires sur le modèle modifié. La mise à l'essai s'est déroulée de novembre 2022 à février 2023.

13. Les résultats de la mise à l'essai, en particulier les enseignements à retenir et les commentaires reçus, seront présentés lors de l'atelier mondial sur l'établissement de rapports nationaux volontaires consacrés aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts<sup>2</sup>, qui se tiendra du 22 au 24 mars 2023 au siège de la FAO, à Rome. L'atelier sera organisé conjointement par le secrétariat du Forum et la FAO, conformément au paragraphe 22 de la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social. Au cours de l'atelier, les participants devraient mettre en commun leurs connaissances et leurs expériences nationales en matière d'accessibilité et de disponibilité des données sur les forêts. De plus, les enseignements tirés de certains indicateurs de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux seront communiqués aux fins de l'amélioration des méthodes et des approches et du renforcement de la disponibilité des données.

14. La discussion qui se tiendra dans le cadre de l'atelier doit permettre de faire émerger de nouvelles suggestions, propositions et modifications concernant la nouvelle version du modèle, ainsi que des suggestions visant à faire progresser les travaux menés sur certains indicateurs de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux utilisés pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. L'atelier réunira des experts des pays et des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts qui travaillent sur l'inventaire forestier et la collecte et la communication de données sur les forêts

<sup>2</sup> Voir [www.un.org/esa/forests/events/mar-workshop-march-2023/index.html](http://www.un.org/esa/forests/events/mar-workshop-march-2023/index.html).

et qui connaissent bien les exigences en matière d'établissement de rapports relatifs aux forêts à l'intention du Forum ou de la FAO. On trouvera des informations complémentaires dans la note de cadrage relative à cet atelier<sup>3</sup>.

#### IV. Évaluation du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021

15. Conscient qu'il convient d'exploiter efficacement les informations figurant dans les rapports nationaux, et comme suite à la demande formulée par le Forum à sa treizième session, le secrétariat du Forum a élaboré une publication phare, *Global Forest Goals Report 2021*, qui a été présentée en 2021 à la seizième session du Forum. Au cours de cette session, le Forum a salué le lancement de cette première publication phare et encouragé sa diffusion à grande échelle.

16. Conformément à la résolution 2022/17 du Conseil économique et social, dans laquelle il a été demandé au secrétariat d'évaluer l'incidence de la publication susmentionnée, celui-ci a envoyé une courte enquête à tous les membres du Forum en janvier 2022 pour obtenir leurs vues sur l'utilité et l'incidence de la publication phare au niveau national. La majorité des pays qui ont répondu (15 sur 24) ont indiqué que la publication était très utile, 8 qu'elle était assez utile et 1 qu'elle était plutôt inutile. La plupart des pays (16) ont lu l'intégralité de la publication plutôt que sa version abrégée, intitulée *An overview of progress* (Aperçu des progrès). Seize pays ont estimé que la publication avait contribué à améliorer leur production de données et de statistiques, 14 ont déclaré qu'elle avait contribué à soutenir les efforts de sensibilisation et 14 ont également examiné la publication dans le cadre de conférences, de manifestations et de réunions. Toutes les réponses communiquées peuvent être consultées dans la figure ci-dessous.

Figure



<sup>3</sup> Voir [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/MAR-workshop-CN-programme-Jan2023.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/MAR-workshop-CN-programme-Jan2023.pdf).

17. Au total, la publication phare a été téléchargée 3 215 fois entre son lancement en avril 2021 et la fin de 2022<sup>4</sup>. Le plus grand nombre de téléchargements quotidiens (plusieurs centaines) a été enregistré dans les deux premiers jours qui ont suivi sa mise en ligne, puis le rythme a ralenti, passant à moins de 10 téléchargements par jour en moyenne. Sur le plan géographique, c'est l'Inde qui a connu le nombre de téléchargements le plus élevé, suivie des États-Unis, de la Chine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France.

18. L'établissement du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021 a marqué une étape importante pour le secrétariat du Forum, car il s'agit du premier bilan sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, mais aussi de la première publication phare du Département des affaires économiques et sociales élaborée par le secrétariat. La publication a été lancée avec succès à la seizième session du Forum, en avril 2021, puis présentée lors du quinzième Congrès forestier mondial, en mai 2022.

19. Le rapport susmentionné met en évidence les progrès accomplis pour ce qui est d'accroître la superficie forestière mondiale grâce au boisement et à la restauration, à l'extension de la surface des forêts protégées et à l'augmentation des stocks de carbone forestier. Dans le même temps, il met en lumière les inquiétudes croissantes liées au risque que certains de ces acquis soient menacés par les répercussions socioéconomiques dévastatrices de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'aggravation des effets de la crise climatique et de la crise de la biodiversité.

20. Le rapport donne un aperçu des nombreuses mesures prises pour mettre en œuvre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts partout dans le monde et présente des exemples de réussite et de meilleures pratiques nationales en vue de stimuler l'action en faveur des forêts. Bien que l'ampleur des activités liées au lancement ait dû être revue à la baisse en raison de la pandémie, le rapport a contribué à accroître la visibilité des objectifs et du plan stratégique sur les forêts. Les infographies incluses dans la publication, notamment, ont constitué un élément essentiel des campagnes de sensibilisation ultérieures, en particulier dans le cadre des célébrations organisées chaque année à l'occasion de la Journée internationale des forêts.

21. Les réponses à l'enquête menée pour évaluer l'incidence du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021 ont été peu nombreuses, mais la majorité des pays ont trouvé la publication très utile et ont indiqué qu'ils l'avaient examinée dans le cadre de conférences, d'ateliers et de manifestations et qu'ils l'avaient utilisée pour améliorer les données et sensibiliser le public.

## V. Groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum des Nations Unies sur les forêts

22. Le processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports relatifs à la gestion durable des forêts est difficile et complexe. Au niveau international, les organisations dont les domaines de travail incluent des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sont soutenues par divers groupes et organes techniques. Ainsi, comme suite à l'adoption du Programme 2030, la Commission de statistique a créé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des

<sup>4</sup> Le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021 (*Global Forest Goals Report 2021*) est disponible en ligne, en anglais, aux adresses suivantes : <https://desapublications.un.org/publications/category/Forest> et <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/08/Global-Forest-Goals-Report-2021.pdf>.

indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable<sup>5</sup>. Ce Groupe d'experts a été chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme 2030, d'apporter un soutien technique pour le suivi du cadre, de partager des expériences en matière de suivi des objectifs de développement durable et d'encourager les bonnes pratiques, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales. Dans le cadre de l'exécution de son mandat lié au Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, la FAO sollicite régulièrement les orientations générales de plusieurs experts et organismes nationaux et internationaux. Le groupe consultatif de la FAO sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales<sup>6</sup>, bien qu'il revête un caractère informel, fait l'objet d'un arrangement à long terme. À la Commission économique pour l'Europe, une équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts<sup>7</sup> est chargée de renforcer les travaux relatifs au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports dans le domaine des forêts.

23. L'analyse des rapports nationaux soumis au Forum lors du premier cycle d'établissement des rapports a révélé plusieurs difficultés touchant notamment à la méthode d'évaluation et à la disponibilité des données. Pour certaines cibles quantitatives du plan stratégique, les données confirment que les mesures prises permettent de progresser dans la réalisation des objectifs. Pour plusieurs autres, cependant, le manque de données statistiques normalisées et comparables continue de poser problème. Ayant cette question présente à l'esprit, tenant compte de l'expérience positive du groupe consultatif informel créé dans le contexte de l'élaboration de la publication phare et en réponse à la résolution 2022/17 du Conseil économique et social, le secrétariat du Forum a élaboré un projet de mandat pour le groupe consultatif sur l'établissement de rapports devant être examinés par le Forum à sa dix-huitième session (voir annexe).

## VI. Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

24. Des travaux relatifs à l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux sont menés dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale. L'initiative est axée sur l'harmonisation des rapports consacrés aux ressources forestières et à la gestion de celles-ci et sur l'utilisation de ces rapports dans le cadre de divers processus et conventions. Elle vise à améliorer la portée, la qualité et la transparence des données et des informations relatives aux forêts et à réduire la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports sur les forêts. L'état des lieux de l'ensemble commun d'indicateurs et les tendances y relatives sont résumés dans une publication lancée par la FAO et le Partenariat de collaboration sur les forêts en 2022<sup>8</sup>. Les informations recueillies et analysées au moyen de l'ensemble commun d'indicateurs ont également été intégrées dans le rapport intitulé « La situation des forêts du monde 2022 »<sup>9</sup>. Parmi les autres domaines de travail, citons l'amélioration de la méthode de communication de l'information pour l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales.

25. La plupart des 21 indicateurs de l'ensemble commun d'indicateurs relatifs aux forêts ont déjà été établis, et les données sont collectées et communiquées dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Les indicateurs sont déjà

<sup>5</sup> Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

<sup>6</sup> Voir [www.fao.org/forest-resources-assessment/background/advisory-group/fr/](http://www.fao.org/forest-resources-assessment/background/advisory-group/fr/).

<sup>7</sup> Voir <https://unece.org/forests/team-specialists-monitoring-sustainable-forest-management>.

<sup>8</sup> Voir [www.fao.org/documents/card/fr/?details=cb9963en](http://www.fao.org/documents/card/fr/?details=cb9963en).

<sup>9</sup> Voir [www.fao.org/documents/card/en/c/CB9360FR](http://www.fao.org/documents/card/en/c/CB9360FR).

utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. La création de l'ensemble commun d'indicateurs et les données supplémentaires tirées de l'Évaluation ont été particulièrement utiles pour ce qui est des objectifs 1 et 3 et de toutes les cibles qui leur sont associées. Cependant, en ce qui concerne les indicateurs classés dans les catégories 2 et 3, dont la plupart sont socioéconomiques, il faudra recueillir davantage de données et approfondir encore les concepts et les méthodes pour les rendre opérationnels.

26. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne l'indicateur 10, sur la part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie. S'appuyant sur une recherche systématique menée pays par pays pour recueillir les informations existantes sur la production et la consommation de combustibles ligneux, la FAO et un groupe d'experts travaillent actuellement à l'élaboration d'un nouveau modèle qui permettrait d'estimer et de calculer plus précisément la production et la consommation d'énergie tirée du bois dans les pays qui ne disposent pas de données officielles. Les premiers résultats devraient être disponibles à la fin de 2023. En outre, la disponibilité des données pour cet indicateur pourrait être améliorée en évaluant et en renforçant l'homogénéité et la cohérence des données entre organismes et en menant un dialogue inclusif auquel participeraient des experts des produits forestiers, des ressources forestières et des statistiques énergétiques. Le développement des capacités au niveau national constituera une étape essentielle pour accroître la disponibilité et la qualité des données.

27. En ce qui concerne l'indicateur 12, sur l'emploi dans le secteur forestier, la FAO a collaboré avec l'Institut Thünen et l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour mettre au point une méthode permettant d'estimer le nombre de personnes employées dans le secteur forestier. Les résultats ont été publiés en novembre 2022 dans un rapport sur la contribution du secteur à l'emploi total dans les économies nationales<sup>10</sup>. Les auteurs du rapport ont analysé la terminologie, les définitions, les sources de données et les lacunes en matière de données dans le domaine forestier et ont produit une estimation du nombre d'emplois dans le secteur forestier en s'appuyant sur les données de l'OIT et en appliquant une nouvelle méthode statistique. Les résultats révèlent que le secteur a créé des emplois pour au moins 33 millions de personnes entre 2017 et 2019<sup>11</sup>. Compte tenu des progrès accomplis, il est proposé que cet indicateur soit désormais classé dans la catégorie 1.

28. D'autres progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'indicateur 13, sur les populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté. En 2022, la FAO a publié un rapport sur la nouvelle méthode et les estimations mondiales du nombre de personnes vivant à proximité des forêts et des arbres. On estime que 3,27 milliards de personnes vivant en dehors des zones urbaines se trouvaient à moins de 1 kilomètre d'une forêt d'au moins 1 hectare en 2019, et que 4,17 milliards vivaient dans un rayon de 5 kilomètres. L'étude a démontré qu'il était facile d'employer la méthode proposée pour produire des estimations actualisées à partir des données publiques, en combinant des informations géospatiales sur le couvert forestier, la densité de population et les ensembles de données sur la pauvreté. Il est prévu que ces travaux se poursuivent afin de produire des statistiques sur les personnes vivant dans l'extrême pauvreté à proximité des forêts, l'objectif étant de fixer un état de référence pour l'indicateur.

29. Il importe de poursuivre les travaux participatifs sur les indicateurs de catégorie 3 et de mettre l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux à la

<sup>10</sup> Voir [www.fao.org/documents/card/fr?details=cc2438en](http://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc2438en).

<sup>11</sup> Voir [www.fao.org/food-agriculture-statistics/resources/resources-detail/en/c/1621707/](http://www.fao.org/food-agriculture-statistics/resources/resources-detail/en/c/1621707/). Voir également le blog ILOSTAT à l'adresse suivante : <https://ilostat.ilo.org/forest-sector-employs-33-million-around-the-world-according-to-new-global-estimates/>.

disposition du plus grand nombre possible de pays et de dispositifs et mécanismes mondiaux et régionaux d'établissement de rapports relatifs aux forêts. Les pays intéressés par la mise à l'essai et l'établissement de la version définitive de certains indicateurs, par exemple les indicateurs 13, sur les populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté, et 14, sur la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, sont invités à collaborer à ce processus.

## **VII. Préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025**

30. Le champ d'application de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 ainsi que la terminologie et les définitions utilisées et d'autres aspects techniques du processus d'établissement de rapports ont été établis sous leur forme définitive peu après la consultation d'experts qui s'est tenue en ligne en septembre 2022 lors du Forum global de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les modifications apportées au contenu de l'Évaluation ont été intégrées dans la plateforme de saisie, d'examen, d'analyse et de diffusion des données au début de 2023, et les données et métadonnées issues de l'Évaluation des ressources forestières mondiales pour 2020 ont été saisies automatiquement dans les sections pertinentes du modèle pour 2025. Le programme de développement des capacités associé à l'Évaluation a été lancé au premier trimestre de 2023 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. La FAO prévoit également d'achever la collecte des données et de lancer la phase d'analyse et de rédaction du rapport au début de 2024.

## **VIII. Conclusions**

31. Le modèle utilisé pour l'établissement des rapports nationaux volontaires destinés au Forum a été modifié et est actuellement à l'essai. Les résultats de cet exercice, les enseignements à retenir et les commentaires sur le modèle modifié seront présentés et examinés lors de l'atelier mondial qui sera organisé en mars 2023. Le secrétariat communiquera les résultats de l'atelier à la dix-huitième session du Forum.

32. Les réponses à l'enquête menée pour évaluer l'incidence du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021 ont été peu nombreuses. Toutefois, la majorité des pays qui ont répondu ont trouvé cette publication très utile, indiquant qu'ils l'avaient examinée dans le cadre de conférences, d'ateliers et de manifestations et l'avaient utilisée pour améliorer la qualité des données et sensibiliser le public.

33. Le secrétariat du Forum continue de coopérer étroitement avec la FAO en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Cette coopération prend plusieurs formes : participation à des activités conjointes de renforcement des capacités ; travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; simplification des procédures d'établissement des rapports ; mise en commun de données et d'informations sur les préparatifs des prochains cycles d'établissement des rapports destinés au Forum et de la prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales.

34. L'expérience positive du groupe consultatif informel chargé de prodiguer des conseils sur l'élaboration de la publication phare pourrait être renouvelée en créant un groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum. La participation régulière d'experts nationaux aux travaux liés au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de ces rapports ouvrirait la voie à un processus d'établissement de rapports plus convivial et mieux adapté aux besoins et aux capacités des pays.

## **IX. Propositions**

35. Il est proposé d'examiner les points ci-après à la dix-huitième session du Forum et de les inclure dans les propositions que le Président soumettra au Forum à sa dix-neuvième session :

a) Prendre note des nouvelles modalités de présentation des rapports nationaux et des préparatifs en cours pour le prochain cycle d'établissement des rapports destinés au Forum ;

b) Créer un groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum, conformément au mandat joint à la présente note ;

c) Faire du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts une publication récurrente, compte tenu des commentaires positifs formulés par les membres du Forum sur cette publication phare ;

d) Demander au secrétariat du Forum de continuer d'organiser, en collaboration avec la FAO, des ateliers de renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports.

## Annexe

### **Projet de mandat du groupe consultatif sur l'établissement des rapports destinés au Forum des Nations Unies sur les forêts**

#### **I. Objet**

1. L'objectif principal du groupe consultatif est d'appuyer le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts dans les domaines du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'établissement des rapports connexes.

#### **II. Champ d'activité**

2. Le groupe consultatif présentera un caractère informel, et le mandat de ses membres sera d'une durée de trois ans, de 2024 à 2026. Les membres du groupe consultatif seront chargés de :

a) Formuler des orientations sur les questions relatives à la collecte de données, au modèle d'établissement des rapports, aux sources de données et aux indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique sur les forêts ;

b) Prodiguer des conseils sur les méthodes et les outils à utiliser pour analyser les données et les informations reçues des pays dans le cadre du processus d'établissement des rapports ;

c) Conseiller le secrétariat du Forum sur la portée globale et le contenu d'une nouvelle édition éventuelle du rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, si le Forum décide qu'un nouveau rapport doit être élaboré ;

d) Formuler des observations sur le projet de rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts avant sa publication ainsi que sur la conception générale et la mise en page de la publication ;

e) Contribuer à la promotion de la publication.

#### **III. Taille et composition du groupe consultatif**

3. Le groupe consultatif sera composé de 10 à 15 personnes, compte étant tenu de l'équilibre géographique et de l'équilibre entre les genres, et réunira notamment des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des grands groupes et du Département des affaires économiques et sociales. Le secrétariat du Forum assurera la liaison avec le Bureau en ce qui concerne les nominations de représentants des États Membres. Si nécessaire, il pourra inviter des experts spécialisés dans des domaines de travail précis – sans affiliation officielle – à contribuer aux travaux du groupe consultatif à la demande de celui-ci, en étroite consultation avec le secrétariat.

#### **IV. Qualifications et compétences spécialisées du groupe consultatif**

4. Lors du choix des membres du groupe consultatif, on tiendra compte des qualifications suivantes :

a) Intérêt et compétences spécialisées avérés, reconnus au niveau international ou régional, en matière de gestion durable des forêts ;

b) Expérience pratique et pertinente au niveau international, régional ou national en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports destinés au Forum et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au titre des conventions de Rio sur les forêts, et en matière de contribution à des publications liées à la gestion durable des forêts ;

c) Volonté de mettre son expertise à contribution.

#### **V. Modalités de travail**

5. Le secrétariat du Forum convoquera le groupe consultatif une fois par an et selon les besoins. Les consultations se tiendront principalement en ligne.

6. Si des réunions en présentiel sont jugées nécessaires, des dispositions seront prises pour faire en sorte qu'elles se tiennent en même temps que d'autres réunions internationales, dans la mesure du possible, afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

#### **VI. Communication des informations**

7. Le secrétariat du Forum tiendra les États Membres informés des travaux menés par le groupe consultatif lors des sessions du Forum.

---